



attestation de l'employeur

Par **sabrina972**, le **14/11/2009** à **12:34**

bonjour.

mon frère vient de terminer un CIA. Son employeur c'est la mairie de sa commune mais c'est un organisme qui est l'ADI chez nous en martinique. son contrat fini, je voudrai savoir si on doit lui donner tous de suite son attestation de l'employeur pour les assédic. il doit venir en France définitivement et voudrai valoir ces droits d'assédic en France. mais vue qu'il n'a pas encore l'attestation de l'employeur, il ne peut encore partir. Doit il avoir se papier de suite en principe, vue que son contrat est terminer? A t'il doit a ses congés payer et aux solde de tous compte. s'il vous plait aidé moi a y voir plus claire. je vous en remerci d'avance.

CORDIALEMENT